

Groupe Scolaire Jean Macé - Aménagement d'un restaurant scolaire - Adoption de l'Avant-Projet Sommaire de travaux (APS) - Demande de subventions

M. l'Adjoint LIME, Rapporteur :

Définition de l'opération :

Afin de regrouper les 2 sites de restauration scolaire du 63 rue Mirabeau (bâtiment HLM et préfabriqués vétustes appelés à être supprimés), il est prévu de créer un restaurant scolaire dans le bâtiment primaire du groupe scolaire Jean Macé. Ces travaux nécessitent la réfection des caniveaux de chauffage.

Après réalisation des travaux du restaurant scolaire, il est envisagé la démolition de 6 préfabriqués de la rue Mirabeau.

Ce site permettra d'accueillir une soixantaine d'enfants déjeunant actuellement sur les 2 sites différents.

L'opération sera réalisée en maîtrise d'oeuvre interne (Service Bâtiment et Electricité- Chauffage de la Ville).

Le programme de travaux est le suivant :

Ce restaurant scolaire sera composé de 2 salles à manger et d'un office.

L'aménagement du restaurant scolaire est prévu sur une surface d'environ 135 m² en rez-de-chaussée du bâtiment primaire sur l'emprise d'une partie de préau et d'une salle de langue (Aile Ouest du bâtiment) et comprend la mise aux normes de sécurité du local (balisage de sécurité, mise aux normes de l'installation électrique).

Cet aménagement nécessite de plus une reprise de l'installation de chauffage et plus particulièrement des caniveaux.

Dans un deuxième temps il est envisagé de démolir les 6 bâtiments préfabriqués en fibro-ciment d'une surface totale de 745 m², la remise en état du terrain et la mise en place d'une clôture sur une longueur d'environ 75 ml puisqu'actuellement ce sont les bâtiments préfabriqués qui matérialisent la séparation.

Le montant estimatif de l'opération est le suivant : 1 450 000 F TTC

- Honoraires études du Contrôleur Technique	15 000 F TTC	(2 286,74 € TTC)
- Montant total des travaux	1 435 000 F TTC	(218 764,34 € TTC)
TOTAL	1 450 000 F TTC	(221 051,07 € TTC)

Phasage proposé :

Tranche Ferme : Aménagement du restaurant scolaire y compris la réfection d'une partie des caniveaux de chauffage.

Estimation: 485 000 F TTC (73 937,77 € TTC) décomposée comme suit :

- Contrôleur technique :	15 000 F TTC	(2 286,74 € TTC)
- Lot bâtiments	300 000 F TTC	(45 734,71 € TTC)
- Lots techniques	100 000 F TTC	(15 244,90 € TTC)
- Caniveau de Chauffage	70 000 F TTC	(10 671,43 € TTC)

Tranche Conditionnelle 1 : Rénovation complémentaire des caniveaux de chauffage.

Estimation	400 000 F TTC	(60 979,61 € TTC)
------------	---------------	-------------------

Tranche Conditionnelle 2 : Démolition de 6 préfabriqués au 63 rue Mirabeau, remise en état du terrain et mise en place d'une clôture.

Estimation :	550 000 F TTC	(83 846,96 € TTC)
--------------	---------------	-------------------

Le calendrier prévisionnel de l'opération est le suivant :

- Novembre 2001 : Dépôt du Dossier du Permis de Construire
- Janvier 2002 : Etudes
- Février 2002 : Lancement de la consultation
- Mars 2002 : Choix des entreprises titulaires des marchés de travaux, notifications des marchés, délivrance des ordres de service et préparation du chantier.
- Durée prévisionnelle des travaux : 3 mois

La Commission Patrimoine, réunie le 28 novembre 2001, a émis un avis favorable à la réalisation de cette opération.

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver l'Avant-Projet Sommaire et le calendrier des travaux,
- autoriser M. le Maire à signer les marchés de travaux après appel d'offres, le (ou les) ordres(s) de service ou avenant(s) permettant l'exécution complète des travaux, ceci dans la limite des crédits inscrits au budget 2002,
- solliciter les subventions de l'Etat dans le cadre de l'Opération de Renouvellement Urbain (ORU), de la Région de Franche-Comté, du Département du Doubs et de la Communauté d'Agglomération,
- inscrire le montant des subventions obtenues par décisions modificatives au budget de l'exercice courant dès réception des notifications attributives en recettes aux chapitres 90.212.1321.1322.1323.1325.02609.33000 et les réaffecter en dépenses aux chapitres 90.212.2313.02609.33000/30900.

Après en avoir délibéré et sur avis favorables des Commissions Patrimoine et Budget, le Conseil Municipal adopte ce rapport à l'unanimité.

Récépissé préfectoral du 21 décembre 2001.